



Lauréat-e-s du CRPE 2011

Le SNUipp FSU vous informe

Quelle organisation de votre année de stage 2011 2012 ? Quelle formation ?

Quel calendrier de la formation ?

Pour toute info ou problème concernant votre année de stage, votre contact SNUipp FSU : Patrick.Toledano@wanadoo.fr P : 06 82 85 25 01

1. Affectations

Professeurs des Écoles Stagiaires (PES) vous serez affectés à temps plein sur un poste à l'année. Cette affectation est déterminée par votre rang au concours. 40 postes ont été bloqués dans cette perspective (vous trouverez cette liste en pièce jointe).

Vous êtes 40 PES affectés dans l'Hérault (34 filles et 6 garçons....) :

- 33 issus du CRPE
- 3 issus du Troisième Concours
- 1 PES issu du Concours Spécial Langue Régionale Occitan
- 2 PES recrutés par la voie contractuelle « Handicap »
- 1 PES 2010 2011 en prolongation de stage

Le mardi 12 juillet, vous serez convoqués en 2 vagues de 20 PES, dans la matinée ou l'après midi à l'Inspection Académique, pour procéder aux formalités administratives nécessaires à votre recrutement. Lors de cette réunion, vous choisirez votre poste à l'année en fonction de votre rang de classement au concours.

Attention, certain-e-s d'entre vous sont prioritaires et choisiront donc avant tout les autres (recrutement spécial handicap). Deux postes disparaîtront donc de cette liste avant la réunion du 12 juillet.

Vous prendrez connaissance également ce jour là de votre lieu de stage (SOPA : Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée). C'est l'Inspection Académique qui vous assigne ces classes de SOPA dans les écoles d'application. Vous y serez en « doublette » dans la classe d'un PE Maître Formateur.

Accompagnement et Formation

Le tutorat de chacun de ces 20 binômes est assuré par le PEMF Tuteur (en principe de la classe du SOPA).

Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée

Le SOPA sera autant que possible effectué dans le même cycle que celui du poste d'affectation

2. Organisation de l'année des stagiaires

Vous aurez 4 jours d'accueil et de formation du lundi 29 août au jeudi 1er septembre. Cela se passera dans les locaux de l'Internat d'Excellence de Montpellier.

Adresse : 4, rue du 81ème régiment d'infanterie.34090 Montpellier.
<http://www.epidem.fr/contact.php>

Chaque PES rencontrera l'IEN et son équipe de circonscription de son école d'affectation lors de la quatrième journée d'accueil, soit le jeudi 1er septembre 2011.

Vous effectuerez la journée de pré-rentrée, le 2 septembre 2011, dans votre école d'affectation.

Vous serez présents, le 5 septembre 2011, lors de la rentrée scolaire des élèves de votre classe d'affectation.

Vous serez accompagnés du titulaire ou remplaçant qui aura en charge votre classe ce jour là et le temps de votre formation en Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée de quatre semaines, du 6 au 30 septembre 2011.

Vous effectuerez une journée de tuilage entre le 22 et le 27 septembre 2011 dans votre classe d'affectation.

Du 3 octobre au 5 juillet 2012, vous aurez la responsabilité pleine et entière de la classe d'affectation. Pendant cette période vous serez « tutorés » par le PE MF (Maître Formateur) de votre classe de SOPA qui vous visitera obligatoirement 3 fois. La dernière de cette visite sera évaluative.

3. Formation et suivi de l'année de stage

Le PEMF Tuteur accompagne le stagiaire au sein et hors de la classe dans son école d'accueil (SOPA) et dans son école d'affectation en veillant à apporter les réponses nécessaires aux besoins énoncés par le PES lors :

- . des journées de modulation du SOPA
- . d'une journée de renforcement en vue de l'affectation (28/09/11)
- . de l'équivalent en temps correspondant aux 8 mercredis filés après midi
- . des trois visites

Volume et modalités de la formation

Le volume d'accompagnement et de formation est équivalent à 1/3 de votre obligation de service réglementaire, soit 52 jours et concerne 40 PES pour l'année 2011-2012 répartis comme suit entre les différentes modalités de formation :

Accompagnement

Accueil de 4 jours du lundi 29 août au jeudi 1er septembre

Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) : 16 jours du mardi 5 septembre au vendredi 30 septembre (le lundi 5 septembre vous ferez la rentrée des élèves avec votre remplaçant dans votre classe d'affectation à l'année)

Formation

Pré-rentrée : 1 jour

Mercredis filés intégrés au SOPA et hors SOPA : 12 jours

Stages de formation didactiques et pédagogiques selon les besoins : 16 jours

3 animations pédagogiques localisées sur les circonscriptions : 3 jours

Contenus de la formation

Depuis la réforme de la « mastérisation », les contenus et maquettes de formation sont déterminés par les Inspections académiques et excluent l'IUFM. Ils se concentrent autour de deux pôles :

a) la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, (en référence aux programmes d'enseignement de l'école primaire définis par l'arrêté du 19 juin 2008)

b) le référentiel des 10 compétences des professeurs des écoles

- compétence 1 : agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable
- compétence 2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- compétence 3 : maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- compétence 4 : concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- compétence 5 : organiser le travail de la classe
- compétence 6 : prendre en compte la diversité des élèves
- compétence 7 : évaluer les élèves
- compétence 8 : maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- compétence 9 : travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
- compétence 10 : se former et innover

Il s'agit donc d'une formation purement institutionnelle qui ne laisse guère de place à vos propres interrogations, questionnements ou besoins sur l'exercice du métier.

L'accueil institutionnel de 4 jours du 29 août au 1er septembre qui sera votre première modalité de formation portera principalement (exclusivement?) sur la compétence n°1.

4 mercredis filés (7, 14, 21 et 28 septembre) en complément du SOPA

La formation des 7, 14 et 21 septembre répondra à la commande départementale et sera prise en charge par les membres des Groupes Départementaux (Groupes thématiques chargés de l'élaboration de la Formation Continue réunissant des IEN, CPC, DEA et Profs d'IUFM) concernés. Les PES bénéficieront les 7 et 14 septembre après midi et le 28 septembre par le PEMF Tuteur, d'un apport spécifique au cycle (voire au niveau)

correspondant au SOPA et au poste d'affectation.

Huit mercredis filés hors SOPA

Les Groupes départementaux apportent des éléments de réponse aux PES en vue de la consolidation des savoirs fondamentaux dans l'École du socle commun.

Les PES prennent connaissance des propositions et selon leurs besoins suivent la formation choisie.

Le PEMF tuteur supervise et vérifie la pertinence du choix de formation des PES lors des mercredis filés (12.10, 30.11, 11.01, 08.02, 07.03) pris en charge par les Groupes Départementaux (matin).

La formation organisée par les groupes départementaux ces huit mercredis matin est complétée par celle du PEMF Tuteur pour un temps équivalent à huit mercredis après-midi.

Les stages de formation didactiques et pédagogiques

Ces stages de deux fois huit jours sont pilotés par les IEN chargés du dossier formation à partir des Groupes Départementaux et de l'Université.

Lors du premier stage, les groupes départementaux de Maîtrise de la Langue française et de Mathématiques assurent chacun deux jours de formation complétés respectivement par une troisième journée, lors du second stage.

L'ensemble des PES est scindé en deux groupes. Chaque groupe bénéficie de deux stages pour un total de quatre semaines.

Pour chaque stage, deux vagues de deux semaines sont établies (voir calendrier de la formation en pièce jointe).

Les Animations pédagogiques

Les PES bénéficieront de trois animations de circonscription dans sa circonscription d'affectation et dans le cadre des offres de circonscription proposées. Le calendrier des AP CIRCO (cf calendrier) est déterminé en circonscription en dehors des trois mercredis bloqués en lien avec le Plan de Formation (PDF) : le 30 novembre 2011, le 11 janvier 2012 et le 6 juin 2012.

4. Modalités d'évaluation et de titularisation des PES

L'IEN de votre circonscription d'affectation émettra un avis transmis (fin avril début mai) au jury académique après :

Évaluation

la consultation des rapports du tuteur (vous en aurez obligatoirement connaissance) dont le dernier valide tout ou partie des 10 compétences

l'inspection du PES si le PE MF la juge nécessaire à la lecture des rapports du tuteur ou si le PES n'est pas jugé apte à être titularisé et doit accomplir une deuxième année.

Titularisation du PES

Elle est conditionnée par l'obtention du Certificat d'Aptitude au Professorat des Écoles (CAPE). La titularisation est prononcée par l'Inspecteur d'Académie, à partir d'une liste établie par le Recteur sur proposition d'un jury académique qui se prononce sur avis de l'IEN de la circonscription d'accueil.

Ne vous inquiétez surtout pas, la quasi totalité des PES est validée et titularisée chaque année. Signalez nous tout problème ou difficulté éventuels les organisations syndicales sont là pour vous aider à les résoudre.

Patrick Toledano
Responsable IUFM et début de carrière du SNUipp FSU
06 82 85 25 01